

PIÈCES JUSTIFICATIVES (À COMPLÉTER OU À FOURNIR)

- 3 Photos (format identité)
- Copie de la pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité, Passeport, Titre de séjour)
- Copie du Livret de famille **complet obligatoire**
- Copie de la carte vitale de l'élève. Si votre enfant ne possède pas encore de carte vitale car il a moins de 16 ans, son numéro de sécurité sociale est indiqué sur votre attestation de droit (cf compte Améli)
- Copie de l'attestation de droit du parent sur laquelle apparaît l'élève de moins de 16 ans
- Fiche de Santé
- Copie des vaccinations
- Fiche d'Intendance + RIB (bourses/remboursement divers) + Chèque uniquement si demi-pensionnaire ou interne
- Autorisation du représentant légal relative à la rémunération des périodes de formation en milieu professionnel (**Copie du Livret de famille complet obligatoire, RIB**)
- Attestation sur l'honneur (donnée si besoin par la vie scolaire le jour de l'inscription)
- Attestation d'Assurance responsabilité civile 2026-2027 (dès que possible)
- Attestation de prise en charge (Village du Fier, FOL 74 ou autres ...) et/ou document légal justifiant de la qualité de tuteur pour la personne hébergeant l'élève
- Adhésion facultative Association Sportive du Lycée : 25 €
- Adhésion facultative Maison des Lycéens : 10 €

CODIFICATION DES PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

- ✓ AGRICULTEURS EXPLOITANTS
10 – Agriculteurs exploitants
- ✓ ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES
21 – Artisans
22 – Commerçants et assimilés
23 – Chefs d'Entreprises de dix salariés ou plus
- ✓ CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES
31 – Professions libérales
33 – Cadres de la fonction publique
34 – Professeurs et assimilés
35 – Professions de l'information, des arts et des spectacles
37 – Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38 – Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
- ✓ PROFESSIONS INTERMEDIAIRES
42 – Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43 – Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44 – Clergé, religieux
45 – Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46 – Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47 – Techniciens
48 – Contremaîtres, agents de maîtrise
- ✓ PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE
81 – Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83 – Militaires du contingent
84 – Elèves, étudiants
85 – Personnes sans activité professionnelle moins de 60 ans (sauf retraités)
86 -- Personnes sans activité professionnelle plus ou égale à 60 ans (sauf retraités)
- ✓ EMPLOYES
52 – Employés civils et agents de service de la fonction publique
53 – Policiers et militaires
54 – Employés administratifs d'entreprises
55 – Employés de commerce
56 – Personnels des services directs aux particuliers
- ✓ OUVRIERS
62 – Ouvriers qualifiés de type industriel
63 – Ouvriers qualifiés de type artisanal
64 – Chauffeurs
65 – Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67 – Ouvriers non qualifiés de type industriel
68 – Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69 – Ouvriers agricoles
- ✓ RETRAITES
71 – Retraites agriculteurs exploitants
72 – Retraités artisans, commerçants et chefs d'entreprises
74 – Anciens cadres
75 – Anciennes professions intermédiaires
77 – Anciens employés
78 – Anciens ouvriers